



CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICES

A BUT NON LUCRATIF

La présente convention est conclue entre :

Le Comité Départemental EPGV de Tarn et Garonne, 8 rue des primeurs B.P. n° 50
82030 Montauban cedex, représenté par sa Présidente, Madame Aline MERIC d'une part,

L'association « GYM' ATTITUDE », Claveille, 82200 MONTESQUIEU, représentée par sa Présidente,
Madame Camille COURCELLE d'autre part,

Et La Mairie de MOISSAC, structure utilisatrice, 3, place Roger Delthil, 82200 MOISSAC, représentée
par le Maire, Monsieur Jean-Michel HENRYOT, d'autre part,

Article 1 – Objet de la prestation

Le CODEP EPGV 82 en partenariat avec le club affilié GYM'ATTITUDE propose à la structure utilisatrice les services d'une animatrice salariée, Valérie ROUSSEAU dans le cadre de séances « Sport et Patrimoine », organisées par le Service du Patrimoine de la mairie.

Article 2 – Conditions d'intervention de l'animatrice

Horaire d'intervention de Madame Valérie ROUSSEAU :

les lundis de 9 h30 à 11h00 du 15/07/2019 au 19/08/2019 inclus

Les séances s'adressent à un public « adultes et seniors actifs » et se dérouleront sur des parcours dans la ville de Moissac.

Si les dates sont modifiées par la mairie, le CODEP EPGV 82 et le club GYM'ATTITUDE devront en être avisés.

L'animatrice est placée sous l'autorité directe de son employeur, le CODEP EPGV 82 qui décide de l'organisation générale du travail et de l'action pédagogique, la structure utilisatrice trouvant un accord avec l'animatrice pour l'organisation matérielle des séances. La communication de ces séances sur les supports de la mairie devra mentionner le partenariat avec le club EPGV GYM'ATTITUDE.

CODEP EPGV 82 8 rue des Primeurs BP 50 82030 Montauban cedex

codep-gv82@epgv.fr 05 63 63 3 4 96

Article 3 – Conditions financières.

L'animatrice, Valérie ROUSSEAU, est rémunérée par le CODEP EPGV 82 qui adressera une facture à la structure utilisatrice à l'issue de la période définie à l'article 2. Seules les heures effectuées sont facturées. Le CODEP EPGV 82 assure la totalité des charges sociales des salariées ainsi que les charges annexes (médecine du travail, uniformation, etc.) et applique la Convention Collective Nationale du Sport.

Taux horaire de facturation : **36 €**, soit **54 € pour une séance d'1h30**

De plus, et afin de répondre aux directives de notre fédération, une licence collective de développement devra être souscrite par la Mairie de Moissac auprès du CODEP EPGV 82, pour un montant de **118 €**, valable pour toute la durée des séances.

Article 4 – Remplacement des animateurs.

En cas d'absence de l'animatrice, le CODEP EPGV 82 et le club GYM'ATTITUDE proposeront, dans la mesure du possible, un (e) autre animateur (trice) en remplacement. La structure utilisatrice s'engage à signaler rapidement toute absence au CODEP EPGV 82.

La présente convention est conclue pour la période du 15/07/2019 au 19/08/2019. Les éventuelles modifications devront être effectuées par un avenant au présent contrat.

Fait en double exemplaires originaux, à Montauban le 13 mai 2019.

La Présidente du CODEP EPGV 82
Madame Aline MERIC

La Présidente de GYM'ATTITUDE
Madame Camille COURCELLE

La Mairie de Moissac
Monsieur Jean-Michel HENRYOT


CODEP EPGV 82
8, rue des Primeurs - BP 50
82030 MONTAUBAN Cedex
Tél./Fax 05 63 63 34 96
codep-gv82@epgv.fr


GYM'ATTITUDE
Clavelle
82200 MONTESQUIEU



CODEP GV TARN ET GARONNE

8, rue des Primeurs
BP 50
82030 MONTAUBAN CedexTél.: 05 63 63 34 96
mail : codep-gv82@epgv.fr**DEVIS**MAIRIE DE MOISSAC
Service du Patrimoine
3, place Roger Delthil
82200 MOISSAC

Montauban, le 13/05/2019

Objet : Séances Sport et Patrimoine**Du 15/07/2019 au 19/08/2019**

Participants 1 animatrice salariée

Durée des séances : 1h30

Taux horaire animatrice : 36,00 euros

Coût séance 1,5 X 36,00 54,00

Nombre de séances : 6

Montant de l'animation 6 X 54,00 324,00

Licence collective développement 118,00

TOTAL NET 442,00

Association non assujétie à la TVA

Bon pour acceptation, le*(nom du signataire, signature et tampon)*

Comité départemental : CODEP EPGV 82

DEMANDEUR :

Association : n° A 82100 Nom : CODEP EPGV 82

Contact : Aline MERIC

Tél. 05-63-63-34-96

Mail : codep-gv82@epgv.fr

ENCADREMENT

Nom et prénom de l'animateur : Valérie ROUSSEAU

Tél. 06-70-64-54-97

Mail : vjc.gayot@orange.fr

ACTIVITE

Type * : Gym Urbaine

Nom de l'activité : Sport et Patrimoine

Date de début : 15/07/2019

Date de fin : 19/08/2019

Heures de l'activité : 9h30-11h00

Durée : 1h30

Jour(s) de la semaine : lundi

Lieu de l'activité (coordonnées complètes) : 82200 MOISSAC

Environnement** : Séances vacances

Type de public(s)*** : jeunes adultes - adultes - seniors (-75 ans)

Commentaires : Partenariat avec la Mairie de Moissac pour la mise en place de séances Sport et Patrimoine, pour découvrir la ville de manière sportive

* Se reporter Annexe 1 « Type d'activités » ** Se reporter Annexe 2 « Environnement » *** Se reporter Annexe 3 « Type de public(s) »

REGLEMENT

| | Nbre | Total | Part départementale | Montant total à régler |
|--|------|-----------|---------------------|------------------------|
| <input checked="" type="checkbox"/> Développement 93 € X | 1 | = 93,00 € | € 25,00 | 118,00 € |

Règlement :

FEDERATION IRESEAU

N° commande :

Date de validation de la Fédération :

Conditions d'attribution de la licence collective Développement :

- ✓ L'objectif de la licence développement est de tenir compte du nombre limité de séance
- ✓ Favoriser le glissement du public vers des séances EPGV avec prise de licence individuelle